

**Municipalité de Moudon**



**Préavis n° 54/20  
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 48'000.— pour l'installation d'un  
arrosage automatique sur le terrain de football situé au Clos  
de Mézières**

Délégué municipal : Olivier DUVOISIN, municipal culture, sport et tourisme,  
o.duvoisin@moudon.ch, 079/607.66.56

Adopté par la Municipalité le 16 mars 2020

Ordre du jour de la séance du Conseil communal : 23 juin 2020

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## **1. Introduction**

En 2019, ce ne sont pas moins de 2'138'000 litres d'eau (2018, 2'094'000 litr.) qui ont été utilisés par notre commune pour l'arrosage de nos terrains de football au Clos de Mézières. C'est en particulier le terrain principal qui est arrosé régulièrement et dans une moindre mesure le terrain d'entraînement lors de sécheresse continue.

La Municipalité, consciente de sa responsabilité écologique, souhaite réduire l'utilisation de cette ressource naturelle, sans pour autant péjorer la qualité reconnue de nos terrains de football. C'est pourquoi, elle vous présente une demande d'un crédit de CHF 48'000.— pour l'installation d'un arrosage automatique du terrain principal uniquement. Le terrain d'entraînement sera arrosé avec les équipements actuels et en fonction des besoins. A noter que le montant prévu au plan des investissements pour l'année 2020 est de CHF 60'000.—.

## **2. Proposition d'achat**

Conformément à l'usage, plusieurs offres ont été demandées à des entreprises spécialisées dans la conception de ce type d'installation par l'entremise du Service de la propreté urbaine et espaces verts.

### **2.1 Avantages et coûts de l'installation**

- La mise en place d'un tel système nécessite environ deux semaines de travaux. La garantie usuelle de ce système est de deux ans. Pour autant que ces travaux soient acceptés, ils pourraient être effectués durant la pause estivale, sans préjudice le déroulement de la saison sportive.
- Les buses ne gênent en aucun cas l'activité sportive. Ce sont des buses spécifiques placées tout autour du terrain et deux seront implantées au milieu et seront recouvertes d'un gazon synthétique. Elles sont escamotables automatiquement et ne gêne pas la pratique du football et l'entretien.
- Des communes de la région lémanique et du Gros-de-Vaud, à savoir : Crissier, Renens, Epalinges, Lausanne, Saint-Sulpice, Ecublens, Lonay, Echichens, Romanel-sur-Lausanne, Echallens, et Thierrens, utilisent déjà l'arrosage automatique pour leurs terrains de football avec satisfaction.
- Les retours d'expérience des communes d'Aubonne et Renens nous permettent de confirmer que la durée de vie de ces installations est supérieure à 25 ans.

### **Avantages**

- Economie d'eau importante (jusqu'à 20 voire 30 %) : la répartition est meilleure, la quantité est optimisée et l'arrosage nocturne induit une évaporation faible.

- Réduction du temps de travail pour le personnel en charge de l'arrosage, en raison de l'automatisation.
- Simplification de l'arrosage lorsqu'une partie du personnel est en vacances, durant les périodes estivales.
- Diminution des risques par la suppression des tuyaux sous pression (type "pompiers") se trouvant en surface.
- Amélioration de la qualité de la pelouse.

### Coûts

Si le coût de l'installation et son entretien représentent un engagement financier, il ne fait aucun doute que le retour sur investissement est rapide compte tenu des heures effectuées par le personnel communal, de la quantité d'eau, du prix de l'eau et du renouvellement du matériel actuel.

En 2019, le service a passé 74 heures, en cinq mois, uniquement pour l'arrosage des terrains de football. Au taux horaire moyen admis de CHF 60.--, cela représente une charge annuelle de CHF 4'440.--. A ce sujet, il est important de noter que la période d'arrosage manuel des terrains, qui s'étend de juin à octobre, correspond à la période de surcharge de travail pour les collaborateurs du service. En effet, ces derniers sont mis à forte contribution en période estivale. En fonction de la météo, l'arrosage se fait en dehors des heures usuelles de travail avec des heures supplémentaires à comptabiliser pour le personnel (exemple : horaire entre 18h et 22h ou dès 05h30).

Compte tenu de la sécheresse de ces dernières années et dans l'hypothèse où la situation soit identique les années à venir, les coûts d'exploitation en rapport avec le personnel ne vont pas baisser, d'où la volonté d'installer un arrosage automatique du terrain de football pour gagner en efficience.

A noter qu'il y a lieu de prendre en compte également l'état du matériel utilisé actuellement et son renouvellement. En effet, le Service des espaces verts est confronté à des difficultés pour réparer le canon d'arrosage actuel.

- **Canon d'arrosage** : acquisition en 2004, (modèle de 2000), coût de remplacement : CHF 8'500.--.
- **Conduites d'alimentation** (tuyau pompier), acquisition tous les 2 ans, coût de remplacement : CHF 2'000.--.
- **Matériel d'appoint** (pour l'arrosage des zones que l'arrosage actuel ne couvre pas), acquisition en 2008, coût de remplacement : CHF 500.--.

Compte tenu de l'investissement projeté et de son entretien annuel (CHF 1'000.--), il est estimé que cet investissement sera rentabilisé au plus tard après 10 ans d'exploitation. De plus, l'entretien du système (bien que peu conséquent hormis des remplacements de buses et purge du circuit pour l'hiver) pourra être effectué par nos collaborateurs du Service de la propreté urbaine, espaces verts, dès la 3<sup>e</sup> année d'exploitation, moyennant une formation adéquate sans coût additionnel. Ainsi, la rentabilité du système serait encore améliorée.

## 2.2 Eléments compris dans l'offre

| OBJET                                        | PRIX TTC               |
|----------------------------------------------|------------------------|
| INSTALLATION DE L'ARROSAGE AUTOMATIQUE       | CHF 42'000.00.-        |
| ELECTRICITÉ RACCORDEMENT COFFRET DE COMMANDE | CHF 1'500.00.-         |
| TRAVAUX PAR SERVICES INDUSTRIELS             | CHF 1'400.00.-         |
| DIVERS ET IMPRÉVUS                           | CHF 3'100.00.-         |
| <b>TOTAL TTC</b>                             | <b>CHF 48'000.00.-</b> |

Le tableau ci-dessus regroupe les meilleures offres reçues. S'agissant de l'installation de l'arrosage automatique, il s'agit de l'entreprise spécialisée qui œuvre déjà depuis une dizaine d'années sur nos terrains. Dotée d'une solide expérience, l'entreprise s'occupe notamment du stade de la Pontaise à Lausanne.

## 3. Incidences financières

En complément des détails de coûts et des potentiels d'économie évoqués dans les précédents paragraphes, des charges d'intérêts estimées à environ CHF 480.— en moyenne par année et des charges d'amortissement de CHF 4'800.— sont à prendre en compte annuellement.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame le Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 54/20 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à faire procéder aux travaux pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain de football situé au Clos de Mézières,**
  2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 48'000.-, TVA comprise, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
  3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
  4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
  5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La syndique :

Le secrétaire :

  
C.PICO

  
A. IMERI



Annexe : 1 photo montage

# Terrain football Clos de Mézières

## Dispositif d'arrosage

